

COMITE CENTRAL D'ACTION SOCIALE DU 14/12/2010
INTERVENTION DE Christian MAHUT SUITE A SON ELECTION A LA PRESIDENCE
DU CCAS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du CCAS pour la confiance qui m'a été donnée à l'occasion de mon élection à la présidence suite au départ à la retraite d'André MANDARD.

Mon objectif est de poursuivre le travail accompli par André avec un esprit fédérateur de toutes les composantes du CCAS.

L'enjeu est de développer entre l'échelon national et l'échelon local, ainsi que tous les partenaires de l'action sociale, le lien social et les solidarités nécessaires pour répondre aux besoins sociaux, en gagnant des droits nouveaux avec les moyens correspondants pour faire vivre et développer l'action sociale de proximité .

C'est pourquoi dès aujourd'hui il nous faut fixer un plan de travail avec un calendrier des réunions du CCAS pour l'année 2011 et d'une série de réunions des commissions spécialisées. Il s'agit de concrétiser les actions entreprises cette année en matière de logement, avec l'extension du prêt à l'installation pour les enfants d'agents étudiants qui dé-cohabitent, ou en matière de circulaire sur les aides financières.

Il nous faudra également tirer un premier bilan des documents pluriannuels d'action sociale (DPAS-WEB), avec la mise en œuvre des actions des CLAS pour 2010, en mesurant les difficultés rencontrées par les CLAS, dans le but d'éviter de répéter les mêmes erreurs en 2011, avec des dotations financières complémentaires qui arrivent dans les services la veille de la clôture budgétaire .

Dans ce but, nous devons également réussir la mise en place des commissions régionales de concertation de l'action sociale(CRCAS), ainsi que l'installation des CLAS dans tous les services qui n'en sont pas encore dotés (DDT-M, DREAL, DIRM, Directions Régionales Ile de France...).

Enfin je proposerai qu'une délégation du CCAS rencontre début 2011 le cabinet de notre ministre, renouvelé suite au remaniement de novembre 2010, afin de faire valoir les besoins des agents de notre ministère en matière d'action sociale, en comparant les moyens dont nous disposons avec d'autres secteurs publics ou privés qui bénéficient de dotations et prestations sociales bien supérieures à celles du MEDDTL.

Notre objectif est d'obtenir des moyens revalorisés équivalents à 3% de la masse salariale et des pensions !